



Bourses de Microbiologie

et/ou

de Maladies Infectieuses

RICAI 2023



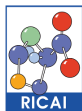
Bourses d'un montant de 35 000 Euros (durée 12 à 24 mois) / versement en Janvier 2024

En 2023, après discussion et vote en Conseil d'Administration (CA) de l'Association de Chimiothérapie Anti-Infectieuse (ACAI), **trois bourses en Microbiologie et trois bourses en Maladies Infectieuses** seront proposée(s) et adressée(s) respectivement à la SFM et la SPILF pour favoriser la mobilité de jeunes praticiens ou chercheurs. Les demandes seront évaluées par plusieurs membres du Comité Scientifique de la Réunion Interdisciplinaire de Chimiothérapie Anti-infectieuse (RICAI) et décernées par le CA de l'ACAI.

Il s'agit de 6 bourses d'aide à la mobilité à l'étranger, ou en France, dans le cadre d'une activité de recherche clinique ou fondamentale, ou d'une mobilité professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche, d'un institut ou d'un hôpital afin d'y réaliser des travaux dans tous les domaines de la Microbiologie (bactériologie, virologie, parasitologie, mycologie, hygiène hospitalière) et/ou des Maladies infectieuses (chimiothérapie anti infectieuse, pathogénie, épidémiologie...).

En acceptant la bourse, le candidat s'engage à citer la RICA dans les publications et présentations scientifiques qui valoriseront le travail réalisé lors de la mobilité, à remettre un rapport au secrétariat de la RICA comprenant la liste de ces valorisations dans l'année qui suit la fin de la mobilité, et à présenter lors du congrès de la RICA les résultats obtenus lors de cette mobilité.

Le montant de la somme attribuée (35 000 Euros) indique que le candidat devra nécessairement obtenir un cofinancement pour compléter les coûts liés à sa mobilité.



Conditions d'obtention de cette bourse

- Mobilité : en France ou à l'Étranger
: durée de la mobilité d'un minimum de 12 mois à un maximum de 24 mois
- Age limite à la date du dépôt de la demande : 40 ans
- Nationalité : française ou être originaire d'un pays francophone
- Les candidatures seront évaluées par un jury, composé selon les sujets de recherche des candidats, sans lien d'intérêt avec les candidats, sélectionné préférentiellement parmi les membres du conseil scientifique de la RICAI.

Constitution de dossier

- Curriculum Vitae : maximum **5 pages**, incluant les publications dans des revues à comité de lecture
- Lettre d'accompagnement et de motivation du candidat
- Lettre d'accord du laboratoire de recherche ou du service d'accueil
- Deux lettre(s) de recommandations et de références dont l'une du directeur du laboratoire ou du service d'origine du candidat.
- Projet scientifique rédigé en français ou en anglais, de **deux pages** incluant objectifs, matériels et méthodes, résultats préliminaires et références
- **Documents et/ou attestations exhaustives du ou des cofinancements obtenus ou en cours d'obtention pour cette mobilité (pièces obligatoires pour la recevabilité du dossier)**

Echéancier :

- publication de l'appel à candidature : avril 2023
- date limite de candidature : 1er septembre 2023 à minuit
- information directe des candidats : fin septembre
- publication des résultats à la RICAI 2023

Dossiers à adresser

au secrétaire général de l'ACAI, par e-mail à l'adresse spécifique : boursericai@gmail.com

NB : Pour éviter tout problème d'acheminement du dossier par e-mail... il est recommandé de prévenir en journée et en semaine au 02 32 88 87 39 (secrétariat) qu'un dossier de bourse a été soumis, en prenant soin de laisser ses coordonnées.

